

**MUZIONI
CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU**

- **DIPUSITATA DA** : PAUL SALORT PÀ U GRUPPU « GHJUVENTÙ NAZIUNALISTA »
- **UGHJETTU** : PROTECTION DES ESPACES REMARQUABLES
-

VU l'arrêté DDTM 2B/DML/DPM N°2B-2018-06-01-005 en date du 1^{er} Juin 2018,

VU l'article L.2124-1 du CGPPP relatif à la préservation du littoral,

VU l'article L. 2123-2 du CGPPP par lequel l'État confie à une personne publique la gestion de dépendances de son domaine, dans le respect de sa vocation,

VU les articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative,

VUE la décision de justice du 15 Mai 2018 rendue par le Tribunal de Grande Instance de Bastia ordonnant la remise en état de la plage de l'Alga située sur la commune de Calvi et sur le Domaine Public Maritime,

CONSIDÉRANT que la plage de l'Alga est un espace remarquable qu'il convient de préserver,

CONSIDÉRANT que la tenue d'un festival de musique électronique est prévue sur la plage de l'Alga du 6 au 12 Juillet 2018,

CONSIDÉRANT qu'au mois de juin dernier, le Tribunal de Grande Instance de Bastia a condamné à l'expulsion « avec au besoin le recours à la force publique » de l'établissement de plage « Mar à Beach » situé sur la presqu'île de la Revellata,

CONSIDÉRANT que la municipalité de Calvi a voté dernièrement une délibération autorisant le maire de la ville à procéder aux actions nécessaires tendant à obtenir une rétrocession de 3000 m² contenant le bâti existant sur la parcelle expropriée du propriétaire de la paillotte, aux fins de maintien de l'activité économique locale,

CONSIDÉRANT qu'un tel espace remarquable n'a pas, de toute évidence, à accueillir un festival de musique électronique,

CONSIDÉRANT que l'autorisation délivrée par le Préfet de Haute-Corse, Gérard GAVORY, est un manquement grave,

CONSIDÉRANT que la Collectivité de Corse doit avoir une vigilance et une intransigeance de tous les instants concernant la protection et la préservation du littoral corse,

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

PREND ACTE de l'irresponsabilité du Préfet de Haute-Corse en matière de protection du littoral,

AFFIRME son opposition à la tenue d'un festival de musique électronique sur le site remarquable de la plage de l'Alga,

DEMANDE au Président du Conseil Exécutif de Corse d'envisager tous les recours nécessaires afin d'empêcher la tenue d'un tel événement sur la plage de l'Alga.